

**Certificat d'examen de type  
n° F-02-H-035 du 07 mars 2002**

---

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/72/C011846-D1**

**Opacimètre BOSCH type BEA 150**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 22 novembre 1996 relatif à la construction et au contrôle des opacimètres.

**FABRICANT :**

Robert BOSCH GmbH – KH – PR – Franz-Oechsle Stasse 4 – 73207 Plochingen – ALLEMAGNE

**DEMANDEUR :**

Robert BOSCH France – 32 - avenue Michelet – BP 170 – 93404 SAINT OUEN CEDEX

**OBJET :**

Le présent certificat complète la décision n° 00.00.852.003.1 du 4 décembre 2000 relative aux opacimètres BOSCH modèles 3.110, 3.015 et BEA 150.

**CARACTERISTIQUES :**

L'opacimètre BOSCH type BEA 150 faisant l'objet du présent certificat diffère, du modèle approuvé par la décision précitée par la version logicielle de l'unité centrale référencée 1.10-FRA.

La version du logiciel de la cellule de mesure et les autres caractéristiques sont inchangées.

**SCELLEMENTS :**

Les dispositifs de scellement de l'opacimètre type BEA 150 restent inchangés.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La marque de conformité au type constituée du numéro et de la date d'examen de type figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celle fixée par la décision n° 00.00.852.003.1 précitée.

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION:**

Les conditions particulières de vérification sont identiques à celles définies dans la décision n° 00.00.852.003.1 précitée.

**DISPOSITIONS PARTICULIERES :**

Les instruments en service peuvent être modifiés conformément aux dispositions du présent certificat.

Dans ce cas, la description de l'intervention dans le carnet métrologique doit alors être mentionnée sous le libellé suivant : « mise en conformité avec les dispositions du certificat n° F-02-H-035».

Cette mise en conformité ne nécessite pas que les instruments subissent les épreuves de la vérification primitive.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C011846-D1, chez le fabricant et chez le demandeur.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 4 décembre 2010.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.